

VTT SUR SENTIERS BALISES

Synthèse Règlementation

Repérage de l'itinéraire, vérification de la maîtrise de l'engin par le jeune et consultation de la météo. Liste des participants, itinéraire et horaire précis communiqués au directeur.
L'utilisation du VTT comme moyen de déplacement sur route ou sur chemin ne présentant pas de risque particulier (largeur suffisante, chemins sans difficultés du type des chemins blancs) relève de la promenade et ne nécessite pas de réglementation particulière.

Norme

encadrement
12 pers maxi pour deux cadres qualifiés, dont un en position de serre-file.

CONSIGNES

Animateurs

Vérifier les VTT avant départ et à l'arrivée Animateur à l'arrière du groupe avec une carte. L'autre carte devant.
Pauses régulières pour boire et vérifier le matériel.

matériel à prévoir

- téléphone portable avec numéro d'urgence
- 2 cartes IGN minimum
- itinéraire et horaire
- kit réparation

Jeunes

Casque attaché obligatoire
Respect code de la route (serrer à droite sur route)
20m min. d'espace entre chaque VTT
Arrêt à chaque carrefour
Pas de course de vitesse en descente.
Mains toujours sur le guidon et les freins.

matériel à prévoir

- casque homologué;
- VTT avec pneus et freins vérifiés
- éclairage de signalisation ;
- trousse de réparation ;
- trousse de secours.
- gourde et pique-nique
- numéro d'appel urgence

N° d'urgence

Club Fenecs : 01 44 18 90 37

Samu : 15 ou 112

Directeur séjour :

Pompiers : 18

#500Δ

VTT SUR SENTIERS BALISES

Synthèse Règlementation

Repérage de l'itinéraire, vérification de la maîtrise de l'engin par le jeune et consultation de la météo. Liste des participants, itinéraire et horaire précis communiqués au directeur.
L'utilisation du VTT comme moyen de déplacement sur route ou sur chemin ne présentant pas de risque particulier (largeur suffisante, chemins sans difficultés du type des chemins blancs) relève de la promenade et ne nécessite pas de réglementation particulière.

Norme

encadrement
12 pers maxi pour deux cadres qualifiés, dont un en position de serre-file.

CONSIGNES

Animateurs

Vérifier les VTT avant départ et à l'arrivée Animateur à l'arrière du groupe avec une carte. L'autre carte devant.
Pauses régulières pour boire et vérifier le matériel.

matériel à prévoir

- téléphone portable avec numéro d'urgence
- 2 cartes IGN minimum
- itinéraire et horaire
- kit réparation

Jeunes

Casque attaché obligatoire
Respect code de la route (serrer à droite sur route)
20m min. d'espace entre chaque VTT
Arrêt à chaque carrefour
Pas de course de vitesse en descente.
Mains toujours sur le guidon et les freins.

matériel à prévoir

- casque homologué;
- VTT avec pneus et freins vérifiés
- éclairage de signalisation ;
- trousse de réparation ;
- trousse de secours.
- gourde et pique-nique
- numéro d'appel urgence

N° d'urgence

Club Fenecs : 01 44 18 90 37

Samu : 15 ou 112

Directeur séjour :

Pompiers : 18

#500Δ

VTT SUR SENTIERS BALISES

Synthèse Règlementation

Repérage de l'itinéraire, vérification de la maîtrise de l'engin par le jeune et consultation de la météo. Liste des participants, itinéraire et horaire précis communiqués au directeur.
L'utilisation du VTT comme moyen de déplacement sur route ou sur chemin ne présentant pas de risque particulier (largeur suffisante, chemins sans difficultés du type des chemins blancs) relève de la promenade et ne nécessite pas de réglementation particulière.

Norme

encadrement
12 pers maxi pour deux cadres qualifiés, dont un en position de serre-file.

CONSIGNES

Animateurs

Vérifier les VTT avant départ et à l'arrivée Animateur à l'arrière du groupe avec une carte. L'autre carte devant.
Pauses régulières pour boire et vérifier le matériel.

matériel à prévoir

- téléphone portable avec numéro d'urgence
- 2 cartes IGN minimum
- itinéraire et horaire
- kit réparation

Jeunes

Casque attaché obligatoire
Respect code de la route (serrer à droite sur route)
20m min. d'espace entre chaque VTT
Arrêt à chaque carrefour
Pas de course de vitesse en descente.
Mains toujours sur le guidon et les freins.

matériel à prévoir

- casque homologué;
- VTT avec pneus et freins vérifiés
- éclairage de signalisation ;
- trousse de réparation ;
- trousse de secours.
- gourde et pique-nique
- numéro d'appel urgence

N° d'urgence

Club Fenecs : 01 44 18 90 37

Samu : 15 ou 112

Directeur séjour :

Pompiers : 18

#500Δ

VTT SUR SENTIERS BALISES

Synthèse Règlementation

Repérage de l'itinéraire, vérification de la maîtrise de l'engin par le jeune et consultation de la météo. Liste des participants, itinéraire et horaire précis communiqués au directeur.
L'utilisation du VTT comme moyen de déplacement sur route ou sur chemin ne présentant pas de risque particulier (largeur suffisante, chemins sans difficultés du type des chemins blancs) relève de la promenade et ne nécessite pas de réglementation particulière.

Norme

encadrement
12 pers maxi pour deux cadres qualifiés, dont un en position de serre-file.

CONSIGNES

Animateurs

Vérifier les VTT avant départ et à l'arrivée Animateur à l'arrière du groupe avec une carte. L'autre carte devant.
Pauses régulières pour boire et vérifier le matériel.

matériel à prévoir

- téléphone portable avec numéro d'urgence
- 2 cartes IGN minimum
- itinéraire et horaire
- kit réparation

Jeunes

Casque attaché obligatoire
Respect code de la route (serrer à droite sur route)
20m min. d'espace entre chaque VTT
Arrêt à chaque carrefour
Pas de course de vitesse en descente.
Mains toujours sur le guidon et les freins.

matériel à prévoir

- casque homologué;
- VTT avec pneus et freins vérifiés
- éclairage de signalisation ;
- trousse de réparation ;
- trousse de secours.
- gourde et pique-nique
- numéro d'appel urgence

N° d'urgence

Club Fenecs : 01 44 18 90 37

Samu : 15 ou 112

Directeur séjour :

Pompiers : 18

#500Δ